



Assises des marais classés de Bourges – 2022

Synthèse des entretiens préalables d'acteurs

Etablis par Jean-Luc Campagne et Sophie Giraud de la SCOP DialTer,
missionnés par la Ville de Bourges

Juin 2022



Les marais classés de Bourges constituent un patrimoine remarquable, marqueur d'une identité spécifique de la ville. C'est un site à la croisée de nombreux usages et enjeux. Maraîchers, riverains, habitants, élus, pêcheurs, acteurs du tourisme, associations, services de l'État, acteurs de l'eau et l'environnement, amoureux du patrimoine... : les marais concernent de très nombreux acteurs. C'est aussi un espace en mutation, confronté à des évolutions qui influent sur son avenir.

La Ville de Bourges organise en 2022 les Assises des marais classés de Bourges. L'intention est de mettre tous les acteurs concernés par les marais autour de la table, pour favoriser les échanges et le dialogue, de manière à faire émerger des propositions et un cadre partagés pour la préservation, la gestion et la valorisation des Marais de Bourges.

DialTer, missionné par la Ville de Bourges pour concevoir et animer ce dialogue, conduit cette concertation dans une posture de neutralité ; ses représentants, Sophie Giraud et Jean-Luc Campagne, ne défendent la vision et les intérêts d'aucune partie prenante. Leur rôle est de concevoir le processus et conduire les échanges de manière à favoriser la compréhension mutuelle des différentes visions, attentes, et la prise en compte par tous des besoins et intérêts de chacun.

Les assises sont organisées avec la volonté de favoriser :

- le croisement de la diversité des points de vue ;
- l'écoute et la compréhension des besoins et attentes de chacun ;
- la définition d'intérêts partagés ;
- la co-construction de propositions ;
- l'implication dans la durée dans une dynamique coopérative.

Durant les dernières semaines, Sophie Giraud et Jean-Luc Campagne ont rencontré un panel d'acteurs représentant une diversité d'usages et intérêts par rapport aux marais classés de Bourges. Ils ont réalisé 14 entretiens, dont l'objet était d'approcher la diversité des perceptions autour des marais et recueillir les attentes et suggestions pour le processus de concertation à venir.

Cette note est une synthèse des entretiens réalisés. Cette synthèse permet d'ajuster le cadre et le dispositif de dialogue proposé, en fin de document.

Points d'attention :

- Cette synthèse n'est pas une analyse mais une restitution la plus fidèle possible des propos entendus, avec pour objectif un partage de la diversité de visions qui peuvent être parfois divergentes.
- Afin de préserver la confidentialité des propos, la synthèse ne mentionne pas l'origine des points de vue et des attentes dont il est fait part.
- Diffusion à toutes les personnes rencontrées et sur le site de la Ville de Bourges.

Structures / personnes contactées chronologiquement :

- Association "Patrimoine Marais" (Association des usagers des Marais de Yèvre et de la Voiselle), MM Michel Melin (Président), Jean-Paul Gilet, Pierre-Jean Marcadier, Alain Fourgeot
- Association des Marais de Bourges (AMB), Mme Michèle Jégou (Présidente), MM Laurent Méchineau, Henri Zago, Michel Gauguet
- Mme Corinne Trussardi, Maire-Adjointe, déléguée au Tourisme, au Patrimoine
- Mme Irène Félix, Présidente de Bourges Plus
- M. Eric Malatré, en charge de la police de l'eau à la DDT (Direction Départementale des Territoires) du Cher
- Mme Claire Histace et M. Franck Lellu, Unité Sites et Paysage de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Centre-Val de Loire
- Mme Valérie Richebracque, ABF (Architecte des Bâtiments de France), UDAP (Unité départementale Architecture et Patrimoine) du Cher
- M. Ludovic Azuar, Directeur de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (Ad2T)
- M. Jérémy Jolivet, SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre)
- Mme Cécile Falque, Chargée de mission du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- M. Florent Arthur, chargé de mission au GABB18 (Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques du Cher)
- Mme Caroline Le Calvez, Enseignante chercheuse à l'Université d'Orléans
- Mme Valérie Le Priol, a développé un projet de jardin pédagogique dans les marais, impliquée dans des actions de mise en valeur, vice-présidente de l'association Nature18

Un échange a été organisé dans le cadre d'une réunion associant Mme Catherine Menguy, Maire-adjointe, déléguée à la Transition écologique, aux Espaces verts, au Bien-être animal, la direction Espaces verts et Propreté urbaine de la Ville (M. Emmanuel Bajard, son directeur, Mme Catherine Belon-Barbier, chargée de valorisation des actions de transition écologique liées à la végétalisation, M. Romain Tissier, responsable secteur sud au service espaces verts) et M. Jérémy Jolivet du SIVY.

Structuration du document

1^{ère} partie : Synthèse des perceptions des personnes rencontrées sur les enjeux, problématiques et besoins concernant les marais de Bourges – p.5

7 thématiques identifiées

- L'identité et la spécificité patrimoniale des marais, p. 5
- L'écosystème et les fonctionnalités hydrographiques qui assurent la pérennité des marais, p. 8
- Des problématiques de gestion spécifiques au contexte des marais, p. 11
- Place et rôle de chacun des acteurs dans la gestion des marais, p. 14
- Un patrimoine commun : la question de sa transmission, p. 17
- Fréquentation et valorisation des marais, p. 19
- Les marais de Bourges, au service d'enjeux de société, p. 22

Pour chacune des thématiques, distinction entre :

- Les perceptions de la situation
- Les besoins concernant les sujets à mettre en dialogue

2^{ème} partie : Attentes et besoins concernant le dispositif de concertation – p. 25

3^{ème} partie : Cadre et dispositif de dialogue proposé – p. 28



1^{ère} partie : Synthèse des perceptions des personnes rencontrées sur les enjeux, problématiques et besoins concernant les marais de Bourges

1 - L'identité et la spécificité patrimoniale des marais

Perceptions de la situation

Un marqueur fort du territoire

◆ **Une dimension patrimoniale des marais de Bourges singulière :**

- ✓ Espace anthropisé, lié à l'activité maraîchère : dépendant du maintien de l'activité des maraîchers, qui permet la valorisation des parcelles et évite l'enfrichement.
- ✓ Un marais urbain, imbriqué dans la ville : espace de production vivrière pour les habitants de Bourges. "La parcelle dans le marais est un prolongement de l'habitat de chacun".
- ✓ Rôle social des marais : bénéficier d'un espace "jardin" pour une production vivrière et un coin de nature.
- ✓ Une histoire liée à celle des jardins ouvriers. Caractère familial, populaire.
- ✓ Un paysage culturel et non pas un paysage naturel : « Certains y voient de la nature sauvage, alors que c'est un espace anthropisé ». Ne pas chercher à renaturer, au risque de perdre le caractère spécifique des marais.
- ✓ Une typicité architecturale vernaculaire, rustique, populaire, basée sur le réemploi. Les éléments d'architecture (cabanes, clôtures, portails, ...) sont liés à l'histoire des marais et une tradition populaire : "l'astuce", la récupération de matériaux qu'on a sous la main, liées aux industries de la ville, font partie de la typicité, du pittoresque.

◆ **Un site classé : le classement vise à préserver ce qui fait la typicité de ces marais, c'est à dire le caractère maraîcher, les canaux, la végétation et les milieux liés à l'eau, l'architecture spécifique. Pour protéger ce paysage unique (objet du classement) il est nécessaire de préserver ce qui a créé ce paysage (fonctionnalité des marais, pratiques, usage maraîcher, végétation typique ...).**

◆ **Une identité territoriale forte à l'échelle de la ville de Bourges et son agglomération** au sein desquelles d'autres espaces marais existent (marais Mavois, marais Saint-Paul, marais des Planton, marais de St-Germain du Puy...).

◆ **Un espace remarquable** sur les plans environnemental, patrimonial, social, alimentaire : "les Marais de Bourges sont un objet magique".

Des usages des parcelles en évolution en lien avec l'évolution des besoins des citoyens

- ◆ **Développement des usages récréatifs** : recherche de nature, de calme, d'espace de loisir (toilettes, jeux d'enfants, aménagements récréatifs, ...).
- ◆ **Problématique de "spéculation" et « boboïsation »** : accumulation de parcelles par certains propriétaires qui louent avec des prix de location très variables avec un risque d'augmentation des prix et de "boboïsation" des marais (coin de nature) et perte de l'activité maraîchère (risque d'une transformation de l'usage des parcelles vers plus de loisirs et moins de maraîchage).
- ◆ **Un rôle possible des marais, en lien aussi avec les enjeux liés aux changements globaux** : besoin de nature, de ressourcement, d'une alimentation saine, ...

Un parcellaire privé mais un écosystème humain : une nécessité de gestion collective et de vision globale

- ◆ **Un ensemble de parcelles privées mais de gestion traditionnellement collective**, pour l'entretien des berges, des coulants, de l'organisation globale : "avant, l'entretien se faisait naturellement avec une approche collective".
- ◆ Dans les marais, il y a **un état d'esprit d'entraide, de solidarité** : favoriser l'entraide sur des travaux pénibles, complexes, avec des techniques particulières. "Les actions d'entretien étaient perçues comme vitales pour préserver le rôle du marais (production vivrière) et pensées naturellement dans une vision collective".
- ◆ "Les marais, c'est aussi **un écosystème humain, à préserver**" : le marais est ce qu'il est aussi du fait d'une histoire humaine spécifique, un équilibre humain subtil, qui est une richesse. Il ne faut pas avoir d'approche caricaturale. S'adapter, s'ajuster.
- ◆ Avec le développement de l'usage récréatif, **crainte d'une gestion de plus en plus individualisée** au détriment du soin porté au bien collectif :
 - ✓ Risque de juxtaposition d'espaces privés, récréatifs, avec un rapport au lieu de plus en plus individuel, sans souci du cadre global (augmentation de la posture "on fait ce qu'on veut chez soi").
 - ✓ ... Donc au détriment de l'entretien de la fonctionnalité des marais ; or, la fonctionnalité hydraulique, la gestion des coulants, des berges, sont vitales pour le maintien de l'activité maraîchère.

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Mieux partager les valeurs liés au marais / La place des marais dans la vie des berruyers

- ◆ **Définir un cadre de gestion partagé. Redonner du sens global, cohérent** : permettre à chaque maraîcher d'avoir une vision du cadre global dans lequel il insère son action individuelle de gestion.



- ◆ **Importance de revenir à l'essentiel, au caractère populaire des marais** : avoir un jardin et un cadre de détente, pour les habitants de Bourges ("avant, c'était beaucoup d'habitants des quartiers populaires de la ville qui avaient un marais"... / **Exigence du classement** : maintenir ce qui fait la typicité de jardin maraîcher.
- ◆ **Contribuer à une culture positive et à la valorisation des Marais** pour ce qu'ils sont :
 - ✓ Partager la valeur de ce patrimoine, partager les savoirs et savoir-faire, pour donner envie.
 - ✓ Partager ce qui en fait le caractère, la spécificité : au niveau vernaculaire, architectural, paysage.
- ◆ **Préserver le caractère maraîchers des marais** / Trouver un équilibre entre usage de maraîchage et usage de bien-être.
- ◆ **Prendre en compte l'enjeu alimentaire** que peuvent représenter les marais de Bourges : "un contre-modèle à la production de légumes sous UV !"
- ◆ **Prendre en compte l'enjeu de résilience** en situation de crise (démonstration récente de l'importance de ces espaces lors de la crise sanitaire) et investir / réinvestir collectivement ces espaces pour favoriser une résilience.
- ◆ **S'ouvrir aux besoins des habitants** : "pour donner envie à de futurs maraîchers, il faut s'ouvrir à leurs besoins".

Valoriser la place des marais dans la ville

- ◆ Faire valoir les marais comme une composante essentielle du cadre de vie, de la politique sociale de la ville.
- ◆ Importance des marais pour révéler les cours d'eau et l'eau, souvent gommés ou mal intégrés dans l'espace urbain.

Faciliter la prise en main des pratiques pour préserver le caractère maraîcher des marais :

- ◆ **Prendre en compte la problématique des parcelles en friches** : favoriser la résorption des friches.
- ◆ **Accompagner les maraîchers, favoriser l'échange de pratiques**, valoriser les bonnes pratiques. Donner envie à de nouveaux maraîchers de s'investir pour éviter les friches.
- ◆ **S'organiser collectivement pour faciliter la réalisation de certains travaux** (entretien des coulants, gestion des berges, gestion de déchets issus des friches, ...). Favoriser le principe d'entraide qui fait partie de l'esprit des marais.

La question de la place de l'activité professionnelle

- ◆ Pourquoi ne pas favoriser une activité professionnelle si elle est en **cohérence avec la préservation du caractère du marais** ?
- ◆ Peut contribuer à lutter contre l'abandon.
- ◆ **Envisager le développement d'activité qui reste dans l'esprit des marais**, avec une forte dimension humaine : dans une logique d'insertion, une logique sociale.

2 - L'écosystème et les fonctionnalités hydrographiques qui assurent la pérennité des marais.

Perceptions de la situation

Des marais dépendants d'une forte artificialisation du milieu

- ◆ Une préservation des marais liée à la préservation du système hydraulique d'amenée d'eau et de régulation.
- ◆ Un effet potentiellement dégradant des marais sur la fonctionnalité des cours d'eau en amont : effets sur la ressource eau en aval, développement d'espèces invasives, court-circuitage du court naturel de la rivière.
- ◆ ... Mais des marais reconnus comme zone humide.

Une tension entre l'origine anthropisée des marais et le lien avec les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- ◆ **Un marais est une zone naturelle de décantation mais le maintien des coulants en eau est nécessaire** à la survie du marais. Problématique de l'entretien suivi des coulants.
- ◆ Une tendance, dans les **politiques de l'eau, à vouloir restaurer les cours naturels**, "à gommer les infrastructures hydrauliques artificielles", **alors que les marais sont dépendants d'infrastructures** (amenée d'eau, régulation) dont des ouvrages privés situés en amont.
- ◆ Des marais régulièrement inondés, notamment les marais du bas (crues biennales) car situés dans le lit majeur (normal pour un marais) : **rôle naturel de zone d'expansion en cas de crue** qui limite les impacts des crues sur des quartiers habités / **Acceptabilité et gestion du risque** d'inondation d'un espace approprié.
- ◆ **Les marais dépendent de l'amont pour la ressource en eau** ; les déficits quantitatifs du territoire se répercutent à l'aval / **les ouvrages nécessaires au maintien du marais ont un impact sur la ressource** : augmentent la sédimentation, font stagner l'eau et donc augmentent l'évaporation.

Des problématiques de pollution

- ◆ **3 risques identifiés** : des pollutions accidentelles amont, des pollutions éventuelles par les maraîchers, des pollutions issues des zones industrielles et quartiers riverains (problématique d'assainissement) via le Langis notamment...
- ◆ **Suspicion de pollutions en métaux lourds des alluvions** (issus notamment du passé industriel) : aspect dissuasif pour certains par rapport à l'utilisation de la matière extraite lors d'opération de curage sur les parcelles, alors que c'est la pratique traditionnelle pour maintenir la fertilité des sols : "les alluvions ne sont pas si saines qu'avant".

L'envasement (décantation de Matière En Suspension (MES))

- ◆ Le marais est une zone de décantation naturelle. La question est de **savoir s'il y a trop d'apports de matière par rapport à la "normale"**.
- ◆ Apports de matières en suspension peut-être liés à l'érosion de sols en amont, à l'érosion des berges dans le marais.
- ◆ **Besoin de travaux réguliers pour l'entretien des coulants**, la durée d'efficacité des travaux de curage étant limitée (5 à 6 ans). Des leviers d'action à explorer pour limiter l'envasement : gestion des invasives, gestion optimisée des ouvrages, aménagements ?...

La prolifération des plantes invasives

- ◆ Problème notamment de la prolifération de la Jussie dans les coulants.
- ◆ Plusieurs impacts identifiés :
 - ✓ risque de propagation de ces espèces à l'aval ;
 - ✓ obstruction des coulants, obstacle à la circulation des barques.

Problématique des niveaux d'eau par rapport au niveau des parcelles

- ◆ Les marais dépendent de l'amont, par rapport à la ressource en eau disponible. Les déficits quantitatifs du territoire se répercutent à l'aval.
- ◆ Des évolutions constatées dans la manière dont les parcelles sont inondées : certaines parcelles qui ne l'étaient pas jusqu'ici le sont plus souvent et vice-versa.
- ◆ Un rôle naturel du marais de zone d'expansion des crues (crues biennales) limitant les impacts d'inondation sur les quartiers habités en aval.
- ◆ Problématique d'affaissement des parcelles, liée à la rétractation de la tourbe suite aux sécheresses.

Le sujet des effets du changement climatique au cœur des préoccupations

- ◆ La question de la pérennité des marais posée, notamment si les situations de sécheresse, comme celle de 2019, se renouvellent (celle-ci aurait provoqué "l'affaissement des terrains") ;
- ◆ ... un programme de recherche engagée dans le cadre du programme BOUDIQU (coopération décentralisée avec le Sénégal).

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Quelles actions sur la fonctionnalité hydrographique pour préserver les marais ?

- ◆ **Garantir un écoulement suffisant** dans les marais.

- ◆ **Nécessité d'ajuster les niveaux d'eau de référence** par rapport à l'évolution des marais : les parcelles s'affaissent (rétractation de la tourbe du fait des sécheresses répétées), donc il faudrait baisser les niveaux de référence, mais en même temps, certains coulants sont non entretenus, donc si on baisse, risque d'assec.
- ◆ **Affiner les connaissances**, acquérir des données pour objectiver les observations, afin de décider sur quels leviers agir (aide à la décision) : données sur l'affaissement des parcelles, la qualité des eaux, le taux de matières en suspension ...
- ◆ Prendre en compte la **problématique du fonctionnement des ouvrages hydrauliques** (privés) qui régulent l'écoulement dans les marais ;
- ◆ **Agir sur la fonctionnalité des milieux aquatiques** :
 - ✓ reméandrer le Langis, "le remettre dans son cours bas" ;
 - ✓ Encourager la gestion/restauration des berges des parcelles pour éviter l'érosion.

Modalités pour réaliser l'entretien des coulants :

- ◆ Répartition des rôles dans l'entretien des coulants et organisation adéquate : rôle des maraîchers dans l'entretien des coulants / rôle de la collectivité ;
- ◆ Question de la poursuite de l'intervention de la ville pour curer les grands coulants, certains considérant qu'il faut "pérenniser la DIG" (Déclaration d'intérêt général) ;
- ◆ Réflexion à avoir pour limiter la décantation : réflexion à avoir sur la gestion des vannes (vannes = contribuent à piéger la matière), sur des aménagements, ...

Prendre en compte des effets du changement climatique :

- ◆ Renforcer les connaissances : "en faisant les enquêtes, on s'est rendu compte qu'il y avait peu de connaissances scientifiques" ;
- ◆ Question des adaptations des pratiques individuelles et collectives face au changement climatique pour préserver les marais.

Évaluer et gérer le risque de pollution par métaux lourds ou autres produits :

- ◆ Travailler sur le marais des Plantons par rapport aux problématiques de pollution.
- ◆ Faire des analyses pour objectiver : il y'a-t-il un problème de pollution et, si oui, d'où vient-il ? qu'est-ce qui arrive dans la rivière ?
- ◆ Quantifier/surveiller le taux de métaux lourds dans les alluvions répandues sur les parcelles : risque pour la santé humaine.
- ◆ Travailler sur l'assainissement des quartiers riverains.

Modalités pour gérer les espèces invasives

- ◆ Comment limiter les propagations et expansion ?
- ◆ Comment organiser les travaux nécessaires pour les contenir ?

3 - Des problématiques de gestion spécifique au contexte des marais

Perceptions sur la situation

Un espace réglementé mais une réglementation pas toujours connue et respectée :

- ◆ **Un espace soumis à la réglementation pour protéger le milieu aquatique** et ne pas polluer, et en particulier une zone de non traitement de 10m de part et d'autres de la rivière sur 10m (une grande partie de la surface des marais concernée).
- ◆ **Des travaux soumis à demande d'autorisation préalable** pour préserver le caractère spécifique des marais.
- ◆ **Méconnaissance de la réglementation par les maraîchers** : ce qui est soumis à autorisation / ce qui ne l'est pas, règles et pratiques autorisées, d'où :
 - ✓ très peu d'autorisations demandées pour les travaux sur les parcelles ;
 - ✓ un développement de pratiques non conformes : sur le type de végétation (haies de thuya, espèces ornementales, ...), clôtures, portail, mares creusées, cabanes de loisir, aménagement jardins de plaisance, ...
 - ✓ le problème de constructions illégales avec des modalités et règles de mise en œuvre non respectées, les cabanes étant soumises à autorisation d'urbanisme (passe par la Ville, qui transmet aux services de l'Etat).
- ◆ **Pas d'action de contrôle et de police**
 - ✓ Des activités illégales (élevages, pisciculture, ...) non sanctionnées.
 - ✓ "Personne n'a rien fait pour faire appliquer la réglementation dans les marais".
 - ✓ L'Etat n'a pas les moyens pour une action de contrôle sur le terrain.
 - ✓ Une action de l'Etat non conjointe avec la Ville ne serait pas efficace.

La gestion des déchets verts dans un marais :

- ◆ **Une réglementation qui ne permet plus le brûlage des végétaux** ; or une production importante de déchets verts dans l'entretien des jardins (taille des arbres, gestion de la végétation des berges, reprise de friches,...) avec peu d'espace pour les gérer sur la parcelle.
- ◆ **Logistique complexe du fait de la spécificité des marais** (évacuation uniquement par barque sur certaines parcelles, transfert dans véhicule pour déchetterie, avec problème de volume (véhicule non adapté).
- ◆ Des propriétaires âgés avec le risque d'un manque d'entretien de la végétation, voire d'abandon et de développement de friches.

La compatibilité d'usages pour un marais urbain

- ◆ **Le problème du bruit**, sachant que les maraîchers sont des particuliers, non professionnels, qui travaillent le week-end ce qui peut contrarier le besoin de tranquillité des habitants riverains.
- ◆ **L'ouverture des marais à d'autres publics avec des conflits d'usages** sur l'utilisation des espaces, des voies d'accès, le bruit.

Des cadres de gestion existants peu partagés, des difficultés pour faire appliquer les règles.

- ◆ **Une charte des marais élaborée en 2003 mais de portée limitée :**
 - ✓ Un document non opposable.
 - ✓ Un manque de partage de la démarche, tout le monde n'ayant pas participé à son élaboration (tensions entre les 2 associations de maraîchers).
 - ✓ Un document peu pédagogique, non illustré.
 - ✓ Un manque de diffusion large et plus largement la question de sa diffusion auprès de maraîchers.
- ◆ **Problématique des locataires :** question de la responsabilité et de la transmission du cadre et des règles de gestion du propriétaire au locataire ?
- ◆ **Absence de document expliquant ce qu'implique la réglementation "site classé"** pour l'utilisateur : ce qui est soumis à autorisation, les règles à respecter, la procédure de demande d'autorisation.

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Un cadre de gestion à clarifier :

- ◆ **S'appuyer sur la charte des marais / réviser, actualiser** la charte des marais en fonction de nouvelles problématiques ou des constats de problématiques actuelles.
- ◆ **Faire le lien avec la réglementation :** ce qui est soumis à autorisation, ce qui ne l'est pas, les pratiques à respecter, ... faciliter la compréhension.
- ◆ **Repartir des fondements** de la protection (site classé). Qu'est-ce qu'on veut collectivement, dans l'intérêt de la préservation >> traduction en cadre et règles de gestion.
- ◆ **Dialoguer pour tenir compte des spécificités du marais et des besoins des maraîchers :**
 - ✓ Éviter les positions dogmatiques, s'adapter, tenir compte des spécificités.
 - ✓ Besoin de trouver des solutions pour la gestion de déchets, adaptées à la spécificité des marais et financièrement acceptables. Idem sur le bruit.
 - ✓ Dialoguer en amont et globalement (collectivement), plutôt qu'au cas par cas lors de l'instruction d'une demande d'autorisation.
 - ✓ Pas interdire, mais dire comment on fait les choses et pourquoi. Montrer par l'exemple.
- ◆ **Favoriser les pratiques agro-écologiques** respectant le milieu.

Des modalités à définir pour favoriser l'appropriation du cadre de gestion par tous

- ◆ **Définir une diversité de modalités pour mieux diffuser le cadre de gestion :**
 - ✓ **Mieux partager et diffuser la charte** de gestion et garantir que chacun en ait connaissance. En tenant compte des spécificités du contexte (langues, oral plutôt qu'écrit, illustrations, ...).
 - ✓ **Expliquer la réglementation** : éclairer les maraîchers sur ce qui est recherché, ce qui est conforme / ne l'est pas.
- ◆ **Faciliter l'appropriation du cadre, le partage :**
 - ✓ Traduire le cadre et les règles **de gestion de façon pédagogique** : illustrations, photos, croquis ...
 - ✓ **Sensibiliser le regard** sur ce qui constitue l'architecture et le paysage typique des marais.
 - ✓ **Valoriser les bonnes pratiques, favoriser l'essaimage** de ce qui marche, accompagner dans la valorisation des savoirs et savoir-faire. Valoriser l'exemplarité au regard des principes recherchés par le classement.
- ◆ **Rechercher l'appropriation par chacun du cadre global plutôt que la sanction.** Favoriser une sorte de contrat moral, impliquant la prise de conscience par chacun de participer à la gestion d'un patrimoine collectif et son engagement moral à respecter le cadre global et l'esprit des lieux.

Une instance collective pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion respectant les cadres

- ◆ Pour co-construire le cadre de gestion, le relayer auprès des maraîchers, le faire vivre.
- ◆ Pour permettre la gestion collective de certains travaux et ainsi faciliter leur mise en œuvre dans les règles (pas accessible à un particulier).

Prendre en compte les spécificités et l'importance de certains enjeux selon les secteurs :

- ◆ Dans les marais du haut, prendre en compte le besoin d'entretien, de mise en valeur des parcelles, et de gestion des plantes invasives, plus difficile compte tenu des problématiques d'accessibilité.
- ◆ Dans les marais du bas, prendre en compte l'importance de la gestion hydraulique en lien avec le risque d'inondation et la problématique d'insécurité.

Définir une politique pour faire appliquer les règles :

- ◆ La sanction en dernier lieu : favoriser la prévention par un dialogue en amont et la co-construction du cadre de gestion, et favoriser l'appropriation des règles. Miser sur la pédagogie.
- ◆ Combattre, via le pouvoir de police du maire, les atteintes à l'urbanisme (constructions illégales, activités d'élevage, de pisciculture illégales,...) ; besoin de détermination.
- ◆ Clarifier la coopération Ville-Etat pour la surveillance et le contrôle.
- ◆ Intérêt du rôle des éco-gardes = Rôle de surveillance mais surtout d'information. Dialogue de proximité, sur le terrain. Expliquer, passer par l'oral. Rôle de médiation entre les maraîchers et "la réglementation".

4- Place et rôle de chacun des acteurs dans la gestion des marais

Perceptions sur la situation

Un historique de gestion complexe...

- ◆ Un espace, objet de tensions et revendications depuis longtemps entre les usagers des marais et les autres acteurs intervenant dans la gestion.
- ◆ Un espace essentiellement privé avec des usages et pratiques traditionnels de gestion et d'entretien en perte de vitesse, pouvant remettre en cause la pérennité des marais.
- ◆ Une réflexion amorcée à la fin des années 1990 pour imaginer un cadre collectif de gestion.
- ◆ Le désaccord concernant le projet de création d'une ASA en 1998 aboutit à la création d'une deuxième association de maraîchers : "des propriétaires ne voulaient pas d'une organisation telle qu'elle était proposée". La principale crainte était que l'ASA soit un prétexte pour faire porter aux propriétaires la responsabilité de problématiques plus larges, au-delà du périmètre des marais (questions de gestion hydraulique, problèmes de pollutions issus de l'amont du bassin versant).
- ◆ Une solution temporaire d'entretien via l'intervention de la mairie de Bourges dans le cadre d'une DIG pour l'entretien des principaux coulants, opérations dont le coût pour la collectivité est d'environ 70 000 € / an.
- ◆ ... Mais un souhait des services de l'Etat ainsi que de la mairie, "quelle que soit la couleur politique", de ne pas reconduire la DIG pour l'entretien des coulants.
- ◆ ... Et une difficulté pour se projeter dans un nouveau schéma : "il faut acter que les marais ne peuvent plus avoir ce fonctionnement traditionnel mais la stratégie de nombreux acteurs, c'est de ramener à l'historique".

Un contexte de gestion complexe...

- ◆ Un périmètre de classement qui ne correspond pas à l'unité de gestion : "de ce point de vue, le classement peut être un frein à une gestion globale".
- ◆ Une difficulté liée au caractère privé des marais, rendant complexe l'identification des gestionnaires réels des parcelles (location, sous-location, sous-sous-location courantes). Quel rôle des propriétaires / rôle des locataires ?

Une multiplicité d'acteurs concernés ; un dialogue pas toujours facile :

- ◆ **Une méconnaissance du rôle et des compétences des divers interlocuteurs :** “quand il n’y a plus d’eau dans les marais, les maraîchers font un courrier à la DDT et à la ville alors que la régulation de l’eau dépend d’ouvrages privés”.
- ◆ **Une méconnaissance des problématiques globales** de gestion des marais, notamment de leur dépendance à l’amont (“cela est-il perçu par les gens des marais ?”).
- ◆ Ville de Bourges : interlocuteur de proximité. Dialogue parfois compliqué. Une perception positive de l’implication de la ville à condition que la démarche inclue la diversité des acteurs concernés.
- ◆ **Des perceptions contrastées sur le rôle des services de l’Etat :**
 - ✓ reconnaissance de l’intérêt du classement pour lutter contre le grignotage des marais par l’urbanisme,... mais un sentiment de manque d’implication et de moyens. “On ne les voit jamais”. “On a obtenu le classement, mais depuis, on se sent abandonné par l’Etat” ;
 - ✓ du rôle de police de l’eau (incontournable pour les déclarations et demandes d’autorisation par rapport aux travaux de curage) ;
 - ✓ Niveau d’échanges non satisfaisant.
- ◆ ... D’où la rédaction en 2018, à l’initiative de la DDT, d’un plan d’action pour clarifier le rôle de chacun des acteurs, favoriser le partage d’information sur les domaines de compétences et mettre en cohérence les actions concernant les marais.

Des actions collectives portées par les associations, mais une coordination insuffisante pour assurer un dialogue à l’échelle des marais

- ◆ Des actions collectives de terrain qui fonctionnent (ex : travaux sur la Jussie).
- ◆ Des actions d’entraide, un accompagnement des nouveaux maraîchers ; des actions pour lutter contre les friches.
- ◆ Aujourd’hui, les 2 associations constituent les uniques interlocuteurs. Mais manque de représentativité de la diversité des acteurs impliqués dans la gestion des marais.
- ◆ L’absence d’une structuration ou coordination des maraîchers limite la représentation des usagers des marais dans certaines instances qui traitent de thématiques à une échelle plus large que les marais (ex : instances et commissions sur les thématiques de l’eau, sur le tourisme, ...).
- ◆ Manque de dialogue à l’échelle des marais pour co-construire un cadre commun de gestion, et s’organiser collectivement pour le faire appliquer.

Le manque d’organisation collective : un frein à la bonne gestion des marais

- ◆ Il y a nécessité de s’organiser pour porter tous les travaux, vitaux pour l’avenir des marais, qui auraient intérêt à être gérés collectivement (entretien des coulants, gestion des berges, broyage et gestion des déchets verts, ...). Faciliterait leur réalisation.
- ◆ Un potentiel : avec une structuration des maraîchers, il y aurait possibilité de gérer, et donc maîtriser, les actions de valorisation des marais. Possibilité de collecter les retombées économiques à réinjecter dans la gestion des marais.



La répartition des rôles et responsabilités :

- ◆ Répartition des obligations de gestion entre propriétaires et locataires. Qui est responsable de quoi ? Qui doit payer pour quoi ?
- ◆ Si mise en place d'une structure collective de gestion, problème du coût. Payer pour quoi ? Besoin de prouver l'intérêt, le service rendu, pour en faire accepter le coût.
- ◆ Espace constitué de biens privés (responsabilité des propriétaires/locataires) et qui constitue aussi un bien commun (appartient au patrimoine naturel et culturel de la ville, à son histoire).
- ◆ Notion de bien commun (patrimoine), qui justifierait de ce point de vue l'implication financière de la collectivité : "dans ce cas-là tout le monde paye" et "il y a deux gestionnaires, l'ABF et la DDT".

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Besoin de structurer la gouvernance du site pour assurer un cadre de gestion commun et faciliter la réalisation de certains travaux :

- ◆ Une nouvelle solution pour la gouvernance du site à envisager rapidement : "on est conscient que la situation actuelle ne peut pas durer".
- ◆ Besoin d'une organisation collective pour faciliter certains travaux difficilement réalisables au niveau individuel, actuellement non réalisés mais vitaux pour l'avenir du marais (broyage/évacuation de végétaux, curage, plantes invasives, ...).
- ◆ Adaptée à la taille du site : "on est tout petit par rapport à Amiens, ils ont des ressources propres qu'ils peuvent mobiliser".
- ◆ Une instance de dialogue associant tous les acteurs concernés "Associer toutes les parties pour aller vers une gestion commune".
- ◆ Dépasser les clivages et rechercher un consensus malgré "l'enjeu politique" que représentent les marais : "il ne faut pas monter les maraîchers les uns contre les autres"...

Définir un fonctionnement tenant compte des rôles et places de chacun des acteurs :

- ◆ Prendre en compte le rôle / la place des maraîchers dans la décision.
- ◆ Quelle place des locataires dans la gouvernance ? Si structure collective, ce sont les propriétaires qui sont engagés. Comment embarquer les locataires ?
- ◆ Réfléchir la place et le rôle des différents acteurs intervenants dans la gestion des marais.
- ◆ Clarifiant les rôles et responsabilités de chacun des acteurs : "il ne faut pas demander aux maraîchers de payer pour résoudre tous les problèmes"...
- ◆ Mettre l'accent sur la dynamique collective : "plus que la structure juridique, il faut travailler sur l'organisation collective, avec des emplois, des personnes qui animent".
- ◆ Un mode de financement, un budget adapté.
- ◆ Besoins d'échanges plus fréquents avec les services de l'Etat qui encadrent la gestion.

Ne pas aller sur une solution prédéfinie : ouvrir le champ des possibles pour trouver la solution qui convienne à chacun

- ◆ L'option de l'ASA est plébiscitée par certains (intérêt d'avoir un interlocuteur unique, structure ayant la capacité de se substituer aux propriétaires). Possibilité d'intégration d'une structure type ASA dans une structure plus large, comme un Syndicat Mixte ?
- ◆ ... mais craintes par d'autres de transferts de responsabilité de la collectivité vers l'ASA (vis-à-vis des problématiques hydrauliques et de pollution).
- ◆ Rejet par certains d'une démarche imposée (adhésion obligatoire).
- ◆ Partir de la définition des besoins : quels rôles souhaités pour cette structure ou instance ? Définir ce qui aurait intérêt à être porté par une structure collective, et les travaux qui resteraient de responsabilité individuelle.
- ◆ Faire en sorte d'aller vers une structuration pérenne, "qui puisse survivre à l'évolution de la municipalité".

Permettre une approche plus globale, et notamment :

- ◆ Mobiliser d'autres acteurs intéressés par d'autres enjeux en lien avec les marais : activité agricole professionnelle, mise en valeur du site, ...
- ◆ Assurer la représentation de marais et le dialogue à l'échelle du bassin versant pour prendre en compte la dépendance des marais avec tout le réseau hydrographique.
- ◆ Trouver des leviers et des façons de faire le lien entre la gestion des marais et les compétences liées à la politique GEMAPI.
- ◆ Besoin d'articulation et de mise en cohérence entre les différents dispositifs de préservation/gestion (Site classé, politique de l'eau, ...).

5- Un patrimoine commun : la question de la transmission

Perceptions sur la situation

- ◆ **Un patrimoine remarquable, qui fait partie du patrimoine commun** : un écrin dans Bourges, qui fait partie de l'histoire de la ville, de son identité. Contribue à la qualité de la ville et à ses ressources : qualité du paysage, ressource en eau, qualité de l'air.
- ◆ **Des pratiques, des savoirs et savoir-faire spécifiques.**
- ◆ **Une richesse insuffisamment reconnue** : "Les gens ne se rendent pas compte de la richesse de ce qu'ils ont [de ce qu'ils font] ; ils se sous-estiment".
- ◆ Depuis les années 90, **l'image des marais évolue vers une image plus positive** : impact d'émissions comme Des racines et des Ailes. Réappropriation de ce patrimoine par les berruyers. Fierté.
- ◆ **Encore peu connu, intime, caché, peu accessible. Un esprit plutôt "d'entre-soi"**. "Pour le moment, les marais sont un écrin fermé, intime, réservé. Si on continue, il y aura de plus en plus de parcelles abandonnées".

- ◆ Peu d'acteurs interviennent dans la transmission de ce patrimoine commun.
- ◆ Trouver ce qui fait lien, ce qui fait commun entre tous les acteurs pour donner envie de travailler ensemble autour de la valorisation du patrimoine. Donner envie de contribuer à la valorisation de ce patrimoine.
- ◆ **La sensibilisation du public (plus large que les maraîchers) à la valeur d'un patrimoine contribue à inciter à la préservation** de ce patrimoine (conscience collective de la responsabilité de préservation, respect des règles, soutien, ...), voire à s'y investir.

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Transmettre ce patrimoine aux maraîchers, notamment les nouveaux, pour faciliter l'appropriation des techniques, transmettre les savoir-faire

- ◆ Faciliter la transmission des savoir-faire, accompagner les nouveaux, notamment pour la reprise des friches. Techniques de gestion spécifiques, pas facile à s'approprier.
- ◆ L'accompagnement des maraîchers, et notamment des nouveaux, est nécessaire pour préserver la motivation de gestion et donc préserver les marais.

Constituer un patrimoine collectif = collecter, échanger, pour rassembler de la matière autour de l'histoire, du patrimoine naturel, des savoirs et pratiques maraîchères, du patrimoine culturel, ...

- ◆ Besoin de dialogue et de partage sur les savoirs et pratiques, sur la connaissance.
- ◆ Reconnaître la place de chacun des acteurs dans ce projet de transmission et de valorisation patrimoniale, et travailler ensemble : maraîchers, associations, guides, services techniques espaces verts, animateurs nature, ...
- ◆ Recenser les pratiques qui font la spécificité des marais : pratiques maraîchères, architecturales, paysagères, ...

Transmettre au-delà des maraîchers pour partager, faire connaître la valeur de ce patrimoine, et contribuer à sa préservation

- ◆ Transmettre, faciliter l'appropriation de la valeur de ce patrimoine (histoire, patrimoine naturel et culture, pratiques et savoirs, ...) pour donner envie de découvrir et pourquoi pas de s'investir.
- ◆ Travailler à la qualité de l'offre : besoin de professionnaliser autour des actions de transmission et valorisation. Former des guides et acteurs pour transmettre.
- ◆ Organiser des sites, des parcelles dédiées à des ateliers, à de la valorisation de savoirs et pratiques.
- ◆ Travailler avec l'éducation nationale.

6- Fréquentation et valorisation des marais

Perceptions sur la situation

Une fréquentation des marais en augmentation, avec ses conséquences

- ◆ Un flux de plus en plus important, notamment au niveau voiture. Besoin de gérer les conséquences = stationnement et accès, déchets, dérangement sonore (voiture), incivilités, ...
- ◆ Il y a deux types de fréquentation : les habitants (se promener, se ressourcer, découvrir et faire découvrir sa ville, ...) et les touristes qui choisissent de passer par Bourges.
- ◆ Une demande en augmentation pour visiter les Marais, pour accéder aux marais. Lié au développement d'une demande de nature, de ressourcement : nature en ville, visites insolites.

Bourges, point d'attraction d'un tourisme patrimonial

- ◆ Bourges constitue un point d'attraction touristique, qui irrigue ensuite dans toute la région. 3 focales dans les sollicitations spontanées des visiteurs : la cathédrale, le vieux Bourges, les marais et la nature en ville.
- ◆ Les touristes venant à Bourges font le choix de venir (pas par hasard). Vecteur = découvrir un patrimoine.
- ◆ Bourges, Ville d'art et d'histoire : les marais font partie de la richesse de ce patrimoine.

Des perceptions négatives concernant la fréquentation des marais :

- ◆ Sentiment d'être regardé comme des "bêtes curieuses".
- ◆ Dérangement : besoin de quiétude et du respect de la vie privée.
- ◆ Problématique du non-respect du caractère privé de certains chemins.
- ◆ Des problématiques d'incivilité et d'insécurité, vols, dégradations, ...
- ◆ Espace contraint, réduit : difficulté à faire cohabiter piétons, vélos, voitures, promeneurs, maraîchers, ...

Des points de vue contrastés sur la valorisation touristique des marais :

- ◆ Le fait d'avoir classé les marais et d'en avoir fait un lieu phare pour la ville de Bourges n'est pas partagé par tout le monde". "Ce n'est pas l'enjeu, faisons des marais un espace de détente pour les urbains mais pas un pôle touristique".
- ◆ L'inadaptation du site vis-à-vis de la fréquentation : "les marais ne sont pas adaptés à un tourisme de masse".
- ◆ L'identité des marais, sa spécificité, c'est un marais urbain, c'est-à-dire en lien avec la ville. Le marais doit rester prioritairement au service des habitants et riverains (contribution des marais au lien social et qualité de vie).

- ◆ Il y a possibilité, si on pense collectivement les choses et on organise, de favoriser un projet de tourisme responsable, durable, axé sur la valorisation d'un patrimoine.
- ◆ On ne peut pas empêcher les gens d'aller dans les marais. Ils sont connus. Organiser permet de maîtriser, réguler. Il vaut mieux le penser collectivement.

Ouvrir et partager peut permettre de mieux préserver

- ◆ Expliquer, sensibiliser, partager la valeur d'un patrimoine : contribue à donner envie de le préserver, voire de s'y investir.
- ◆ Possibilité de retombées économiques au service de la gestion du marais. Une ressource pour les associations (ex : promenades en barque).

Aujourd'hui, une offre peu organisée

- ◆ Esprit des marais encore présent = "pour vivre heureux vivons cachés".
- ◆ Pas de vision partagée, de projet collectif de valorisation.
- ◆ Accès cachés, pas de portes d'entrées identifiées, signalées.
- ◆ Statuts des chemins qui sont pour la grande majorité privés. Implique la nécessité de conventionner avec de très nombreux propriétaires.
- ◆ Aucune mise à disposition d'explications : aucun support pédagogique pour valoriser, aucune règle pour le respect du site.
- ◆ Promenades en barque :
 - ✓ Il y a de la demande.
 - ✓ Ne doit pas se développer plus que ça, et pas dans un objectif de loisir. Objectif = découverte des marais maraîchers et valorisation de l'usage maraîcher. Doit rester quelque chose d'insolite, de découverte des savoir-faire.
 - ✓ Problématique de responsabilité, normes des barques, ...

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Définir collectivement les orientations d'une politique de valorisation des marais :

- ◆ Besoin de définir ensemble le projet global, les orientations, les règles et limites pour éviter les crispations et donner envie d'accueillir et de partager.
- ◆ Structurer l'accessibilité au tourisme pour réguler, organiser, maîtriser les conséquences, faciliter la cohabitation.
- ◆ Distinguer les besoins des berruyers (usage de ressourcement, loisirs, nature, découverte de leur patrimoine, ...) et un éventuel développement de l'offre pour des touristes.
- ◆ Rester en phase avec l'esprit des marais, ce qui fait son caractère : un marais urbain, pour les habitants, au service du lien social.

- ◆ Trouver un équilibre entre faire découvrir et préserver la tranquillité. Gérer les conséquences. Équilibre entre respect de la propriété privée et ouverture et partage d'un patrimoine remarquable.
- ◆ Définir collectivement les bases d'un tourisme durable, responsable, autour de la valorisation de ce patrimoine : une fréquentation compatible avec ce que peuvent supporter les marais (respect du patrimoine, du milieu, de la quiétude et intimité...).
- ◆ Valoriser les marais à travers leur composante humaine et patrimoniale :
 - ✓ L'objectif doit rester la découverte des marais et son écosystème, et la valorisation de pratiques, de savoir-faire ... et pas du loisir.
 - ✓ Faire découvrir les marais par les maraîchers.
 - ✓ Bourges = Ville d'Art et d'histoire. Doit être le pilier de l'état d'esprit d'un projet de valorisation des marais, axé sur la valorisation du patrimoine.
- ◆ Générer de l'envie de partager, d'accueillir, de faire découvrir.

Définir les conditions d'un projet au service du marais et associant tous les acteurs

- ◆ Besoin de reconnaître le rôle et la place de chacun des acteurs. Trouver un équilibre entre le besoin de professionnaliser et l'importance de s'appuyer sur les maraîchers, acteurs primordiaux de la gestion des marais.
- ◆ Importance de la reconnaissance et de l'implication de tous les acteurs et de leurs savoirs.
- ◆ Organiser pour que les retombées économiques soient au service de la gestion du marais : soutien de projets associatifs, projets participatifs, contribution à l'entretien.

Définir une vision globale et organiser la cohabitation des usages

- ◆ Travailler sur un projet d'ensemble et en découler les actions : cohérence de la signalétique, gestion des déchets, zones accessibles / inaccessibles, promenades en barques, ...
- ◆ Définir les accès aux marais et mettre en place une signalétique en conséquence.
- ◆ Définir, clarifier, les modalités d'accès : place des piétons, des vélos, des voitures, des camping-cars. Définir les règles d'usage.
- ◆ Limiter la circulation à moteur.
- ◆ Veiller à la cohabitation des différents usages : les marais ne sont pas appropriés pour de la pratique sportive. Usage = balade découverte, balade du dimanche, ressourcement,...
- ◆ Aménagements nécessaires pour favoriser le respect des lieux : gestion des déchets (poubelles et ramassage), bancs, toilettes, « toutounettes ».
- ◆ Réfléchir à la possibilité de circuit incluant les marais mais sans être focalisé uniquement sur les marais "pour ne pas les étouffer".

Structurer une offre de valorisation et découverte en phase avec les orientations définies collectivement

- ◆ Garantir la qualité de l'offre. Professionnaliser.
- ◆ Définir les portes d'accès à valoriser, mettre en place une signalétique et information adaptée. Soigner les portes d'entrée.
- ◆ Offrir la possibilité de se promener, de visiter, sans avoir besoin de réserver.
- ◆ Organiser des itinéraires pour orienter les visiteurs. Problématique du statut des chemins : conventionner avec les propriétaires, gérer l'entretien, acquérir une base de chemins publics ?
- ◆ Organiser l'accès à des explications, supports pédagogiques ; développer des supports d'information in situ.
- ◆ Découvrir les marais vue d'en haut. Partenariat avec l'aéroclub.
- ◆ Promenades en barque :
 - ✓ Organiser et réguler, définir des modalités permettant de mieux organiser les choses dans le respect du site et de la tranquillité des maraîchers.
 - ✓ Objectif = découverte des marais maraîchers et valorisation de l'usage maraîcher. Doit rester quelque chose d'insolite, de découverte.
 - ✓ Besoin d'encadrer, de sécuriser, d'organiser, mais avec le souci que cela reste accessible aux associations.
 - ✓ Préserver les retombées économiques pour les associations.

Définition des règles et contrôle du respect des règles

- ◆ Besoin de penser les modalités pour faire connaître les règles.
- ◆ Besoin de penser les modalités pour s'assurer du respect des règles.

7- Les marais de Bourges, au service d'enjeux de société

Perceptions sur la situation

Les marais contribuent à une alimentation saine, et à la résilience du territoire

- ◆ Une ressource alimentaire non négligeable pour les maraîchers : "tout pousse !"
- ◆ Enjeux de produire sa propre alimentation, saine. Savoir d'où ça vient.
- ◆ Les marais sont construits autour de l'idée de jardins ouvriers, familiaux. Ils étaient cultivés par les habitants de classe modeste, leur donnant accès à une ressource vivrière essentielle.
- ◆ Un espace garde-manger pour la ville.
- ◆ La vocation vivrière des marais, un atout pour la résilience collective face aux crises.

Les marais, un écosystème humain porteur de lien social

- ◆ Le marais est un lieu d'entraide, de solidarité.
- ◆ Certaines associations portent des activités de maraîchage en faveur de l'insertion, du lien social.
- ◆ Le marais est un espace de détente et ressourcement des berruyers.

Les marais, support d'une activité économique de production maraîchère historique, aujourd'hui marginale

- ◆ Historiquement, les marais accueillent des maraîchers professionnels qui écoulaient leurs productions auprès des habitants de Bourges.
- ◆ ... mais aujourd'hui, l'activité professionnelle a quasiment disparu.
- ◆ 6 ha déjà utilisés par un professionnel en périphérie de marais pour des cultures en plein champ avec vente de légumes sur site.
- ◆ Quelques maraîchers vendent sur le marché, mais cela reste à une échelle familiale.

Des questionnements autour de l'idée de réinstallation professionnelle dans les marais

- ◆ L'installation de maraîchers professionnels peut contribuer à redynamiser l'usage des parcelles (lutte contre l'abandon), mais sous réserve que le projet s'insère dans le cadre de préservation des marais.
- ◆ Problématique de compatibilité entre les exigences actuelles d'une activité professionnelle et la préservation du caractère typique du marais, issu de pratiques traditionnelles : taille des parcelles, modalités d'accès contraignantes, réglementation limitant les installations en dure, ...
- ◆ Problème de l'installation de serres "dans les marais, l'activité maraîchère n'est pas simple car on a besoin de mettre des serres".
- ◆ Des craintes sur les impacts d'une activité professionnelle sur la préservation du caractère des marais : pression à l'agrandissement des parcelles pour faciliter la mécanisation et rationalisation, aménagements non insérés dans le paysage, uniformité et perte de diversité de végétation (haies notamment).
- ◆ Intérêt de la proximité de Bourges pour la vente et l'image auprès des consommateurs : un potentiel à valoriser (production locale).

Besoins exprimés sur les sujets à mettre en dialogue

Définir les modalités pour favoriser la contribution des marais à la politique sociale de la ville

- ◆ Favoriser l'usage de jardins familiaux, avant tout au service d'une politique sociale : permettre aux habitants de Bourges de se nourrir sainement, de produire leur propre nourriture, d'avoir un bout de jardin (bien-être, ressourcement).
- ◆ Faire du lien avec les programmes de logements sociaux (HLM) : organiser les conditions d'accès des locataires à une parcelle de marais, dans l'esprit des marais (jardins familiaux vivriers pour les classes populaires).

- ◆ Organiser la fréquentation des marais au service des berruyers, des riverains des marais (espace de détente).

Favoriser la contribution des marais à une alimentation saine, locale

- ◆ Développer, à partir des marais, des projets pédagogiques sur les thématiques liées à l'alimentation.
- ◆ Favoriser l'usage maraîcher, vivrier des marais par les habitants.
- ◆ Encourager les modalités de gestion respectueuses de l'environnement.
- ◆ Développer une filière de circuit-court de valorisation des produits issus des marais :
 - ✓ Valorisation locale des produits des marais. Créer du lien entre production professionnelle dans les marais (à réinstaller) et valorisation locale (restaurateurs, consommateurs).
 - ✓ Label de qualité, label de valorisation des produits des marais ?

Définir les éventuelles conditions de développement d'une activité agricole professionnelle dans les marais

- ◆ **Un projet qui doit rester dans l'esprit des marais** : une forte dimension humaine.
- ◆ **Favoriser des projets portant une dimension humaine, sociale** : insertion, projets coopératifs, collectifs, ...
- ◆ **Étudier le potentiel de projets compatibles avec les conditions spécifiques** :
 - ✓ la possibilité éventuelle pour des professionnels de disposer de surfaces dans les marais complémentaires à d'autres surfaces hors marais où l'implantation de serre est possible.
 - ✓ la possibilité éventuelle d'installation à part entière de producteurs n'ayant pas besoin de serres, pour les plantes médicinales et aromatiques par exemple, ou pour des petits fruits,...
 - ✓ Prendre en compte la problématique des inondations et leur récurrence, pour évaluer la contrainte en fonction des productions envisagées : "cela provoque des problèmes d'asphyxie du sol, est-ce bloquant ?"
- ◆ **Définir les conditions de compatibilité avec la préservation du caractère des marais et avec la réglementation**
 - ✓ Définir les types de production et les équipements compatibles.
 - ✓ Définir les modes de production : en conventionnel ou en bio ("sachant que la conversion en bio nécessite 2 ans, avec dérogation possible si les terres reprises sont des friches").
 - ✓ Prendre en compte la question de l'eau, donc l'accès à la ressource : aspect quantitatif ("il y a besoin de 2 500 à 4 000 m³ / ha / an") mais aussi qualitatif en lien avec les autres usages ("en bio, si on pompe de l'eau et qu'il y a des produits phytosanitaires, ce peut être bloquant").
- ◆ **Identifier des porteurs de projets** grâce aux relais associatifs (GABB18, BioBerry, ou autres,...).

2^{ème} partie : Attentes et besoins concernant le dispositif de concertation

Élargir, dans la participation aux Assises, le cercle des personnes concernées par l'avenir des marais ... tout en portant une attention particulière à la place des maraîchers

- ◆ **Mobiliser d'autres personnes que les seuls interlocuteurs ou parties prenantes en présence** (les deux associations de maraîchers, la ville de Bourges, les services de l'Etat, l'Agglomération) : "si les Assises se limitent à des échanges entre la ville et les deux associations de maraîchers, ça ne fonctionnera pas" :
 - ✓ ... et donc, bien identifier les acteurs concernés et veiller à leur implication, notamment en s'appuyant sur le relais des différentes associations ;
 - ✓ ... et favoriser l'interconnaissance : "pour faire quelque chose ensemble, il faut arriver à bien se connaître".
- ◆ ... **Mais veiller à l'implication des acteurs historiques**, notamment les services de l'Etat (DREAL, DDT, ...).
- ◆ ... **Et porter attention à la place des maraîchers, ceux-ci étant les premiers concernés**, comme propriétaire foncier et/ou 1er gestionnaire des marais. Crainte étant qu'en tenant compte des envies et souhaits de tout un chacun, on en oublie que ce sont eux les ayants-droits.
- ◆ **Prendre en compte les publics non-organisés** :
 - ✓ la population locale, riverains, concernés par la dimension patrimoniale des marais et leur place dans leur cadre de vie.
 - ✓ certains usagers des marais non-adhérents à une association de maraîchers, souvent "une nouvelle population d'usagers qui ont un marais et y viennent pour se détendre".
- ◆ **Permettre aux citoyens de se réapproprier les marais** qui font partie d'un patrimoine commun de la ville.
 - ✓ Permettre aux citoyens, aux riverains, de dire comment ils voient les marais dans Bourges et quelles seraient leurs envies.
 - ✓ Travailler avec les quartiers, organiser des ateliers citoyens ?
- ◆ Réinvestir les contributions issues du questionnaire envoyé par la Ville aux propriétaires : retours sur analyse des réponses. Qu'est-ce que ça dit ?

Élargir le champ du dialogue, au-delà de l'usage et la vocation maraîchère

- ◆ Considérer la dimension patrimoniale des marais en considérant d'autres enjeux au-delà du seul usage des maraîchers et de sa vocation de jardins ouvriers :
 - ✓ cadre de vie, ouverture et valorisation des marais,
 - ✓ interdépendance des marais avec les problématiques hydrauliques et hydrologiques de l'amont,
 - ✓ développement éventuel d'une activité agricole...

- ◆ “Faire le pont, mais peut-être dans un second temps”, avec les acteurs situés en amont, concernés par les ouvrages privés qui régulent l’écoulement de l’eau.

Cadrer le dialogue et ouvrir le cadre

- ◆ Donner “dès le départ” une perspective claire sur la finalité des Assises : “quels sont les résultats attendus ?”, quel sera le destin des propositions ? (“on peut avoir des échanges intéressants mais parfois, on ne sait pas ce que l’on en fait derrière”).
- ◆ **Besoin de cadrer les sujets à aborder pour permettre d’avancer sur les questions clefs**, en permettant l’expression de différents point de vue, besoins et projets : “il faut éviter que le discours soit phagocyté” ; “il faut proposer un cadre qui permette à chacun de se sentir à l’aise” ; “attention à ne pas inhiber l’expression !”
- ◆ **Proposer un cadre ouvert, permettant de discuter de plusieurs options et permettant à chacun de faire valoir son avis** : “si l’objectif des Assises est d’aboutir forcément à une ASA, c’est une erreur ; ce peut-être une possibilité mais pas la seule”.
- ◆ Ne pas faire des débats d’expert sur les questions techniques, mais savoir apporter au besoin des éléments de connaissance nécessaires aux échanges.
- ◆ ... **Et prendre en compte le cadre réglementaire sans qu’il soit un carcan pour penser les actions** :
 - ✓ Les ateliers doivent être avant tout une opportunité pour dialoguer tous ensemble, mieux comprendre les différentes visions. Pas de poser des interdictions, des contraintes.
 - ✓ Le cadre réglementaire ne doit être posé en termes d’interdits, de carcan. L’état d’esprit c’est “comment rendre compatibles les souhaits, les projets collectifs sur la gestion des marais, avec l’exigence de protection de la qualité du site liée au classement ?”.
 - ✓ Pour autant, il ne faut pas tromper les gens : clarifier dès le départ que les propositions devront être compatibles avec le cadre réglementaire et dire comment cette articulation sera assurée.

Permettre la contribution de chacun pour définir un cadre global partagé et cohérent :

- ◆ Mettre en avant la dimension collective, recréer du lien avec les différents acteurs.
- ◆ Prendre en compte le besoin de dialogue entre tous les acteurs et personnes concernées (des échanges existent mais par petits groupes, par thématiques) et faire en sorte que chacun entende tout le monde (pour avancer tous ensemble) :
 - ✓ Entendre les préoccupations et propositions de chacun et voir comment on peut s’entendre pour concilier.
 - ✓ Trouver de la cohérence, inscrire les actions dans une cohérence globale.
 - ✓ Définir des actions mieux concertées.
- ◆ Trouver ce qui fait lien, commun, entre tous les acteurs pour donner envie de dialoguer et construire collectivement plutôt que chacun dans son coin.

Avancer collectivement vers une gouvernance pour la gestion des marais :

- ◆ Des craintes de dérapages ou de difficultés à faire avancer la réflexion collective :
 - ✓ si certaines solutions sont mises sur la table sans être partagées, notamment “quand ça va parler d’ASA”. “On a le sentiment que l’on veut nous vendre l’ASA”,
 - ✓ “si chacun reste campé sur ses positions”,
 - ✓ si les enjeux sont trop personnalisés : les sujets de dialogue ne doivent pas être ramenés à des questions de personnes mais bien répondre aux préoccupations.
- ◆ Ouvrir le champ des possibles, “rebattre les cartes”, “ne pas arriver avec une solution toute faite”...
- ◆ ... Donc, envisager différentes options pour structurer la gouvernance.
- ◆ Intérêt des retours d'expériences : “On voit des ASA sur d’autres territoires qui fonctionnent”.

Avancer par étape, dans le temps, au-delà des Assises

- ◆ “Importance de se hâter lentement sur ce sujet”. Prendre le temps de poser les choses : “il y a un passif lourd - c’est assez tendu entre les jardiniers et la mairie de Bourges - il ne faut pas précipiter les choses et les laisser s’exprimer”.
- ◆ S’ajuster au fur et à mesure, afin d’avancer ensemble et aboutir.
- ◆ Donner une perspective au-delà du temps des Assises : “C’est rapide les ateliers, il faudra poursuivre les échanges dans le temps”.

S’assurer du réalisme des propositions :

- ◆ Des craintes d’arriver à un catalogue de propositions déjà discutées : “il faut éviter que les solutions toutes faites ne prennent pas tout l’espace d’échange”...
- ◆ ... Et donc le besoin de bien clarifier le cadre décisionnel :
 - ✓ les critères de décision, notamment la bonne identification des problèmes et le coût
 - ✓ l’articulation avec le cadre réglementaire
 - ✓ les modalités de décision

3^{ème} partie : Cadre et dispositif de dialogue proposé

Le cadre du dialogue

Objectif : Par un dialogue multi-acteurs, faire émerger des propositions et un cadre partagés pour la préservation, la gestion et la valorisation des Marais de Bourges.

Le périmètre des Assises : Les marais de Bourges, en lien avec le réseau hydrographique et les composantes de la ville de Bourges et de ses périphéries.

Objets du dialogue = ce qui est mis en dialogue

- L'identité et le caractère patrimonial des marais.
- L'écosystème et le fonctionnement hydraulique.
- Les cadres de gestion spécifiques au contexte des marais.
- Place et rôle des acteurs dans la gestion des marais ; gouvernance.
- Patrimoine et transmission.
- Fréquentation et valorisation des marais.
- Marais et nouveaux enjeux de société : alimentation, économie, résilience, ...

Les produits du dialogue et l'articulation aux cadres existants :

Les assises visent à faire émerger des propositions, dans le cadre d'ateliers multi-acteurs suivis de groupes de travail techniques. Ces groupes de travail techniques affineront les modalités de mise en œuvre, la conformité à la réglementation, la cohérence avec les dispositifs de gestion existant.

Ces propositions seront traduites en décision par les acteurs légitimes pour s'engager dans le portage de telle ou telle action (Collectivités, Etat, structures publiques ou associatives).

Les produits attendus des assises sont :

- Des orientations partagées de gestion et si possible des propositions d'action concrètes.
- Un cadre de gestion des marais (gouvernance).
- Une feuille de route pour poursuivre la dynamique multi-acteurs, avec des modalités de mise en œuvre.

L'esprit de la démarche :

Les assises sont organisées avec la volonté de favoriser :

- le croisement de la diversité des points de vue ;
- l'écoute et la compréhension des besoins et attentes de chacun ;
- la définition d'intérêts partagés ;
- la co-construction de propositions ;
- l'implication dans la durée dans une dynamique coopérative.

Chacun des acteurs est invité à s'engager dans cet esprit de coopération.

Le dispositif des Assises :

Les instances de dialogue :

3 niveaux de dialogue pour co-construire

- **Les ateliers multi-acteurs :**

Composition : 30 participants maximum. Assurer la diversité de profils et groupes d'intérêt. Sur invitation avec inscription préalable obligatoire.

Rôle : partager et dialoguer à partir des visions de chacun, co-construire des orientations et propositions.

- **Les groupes de travail techniques :**

Composition : 15 personnes environ. Acteurs techniques (collectivités, Etat, structures publiques), acteurs-clefs dans la gouvernance des marais (ex : associations de maraîchers).

Rôle : approfondir les propositions et préciser les modalités de mise en œuvre, la conformité aux cadres.

- **Un temps de rencontre élargi** à un public plus large

Composition : ouvert. Public cible = maraîchers, riverains, habitants.

Rôle : enrichir, donner un avis, être informé.

Des temps de coordination de la démarche et d'articulation avec les cadres existants

- **Réunions de coordination**, autour de la Ville et ses partenaires institutionnels.

Rôle = coordonner la mise en œuvre de la démarche et l'articulation du processus avec les cadres et politiques existants.



Le déroulé général du processus :

Fin juin à fin septembre : 1ère série d'ateliers

- Objectifs généraux = Partage des visions de chacun, des sujets de préoccupations et besoins ; émergence des intérêts communs et divergences, des axes de travail, des points à approfondir.
- 3 thématiques d'ateliers de co-construction :
 - 27 juin : Préservation et gestion des marais.
 - 28 juin : La valorisation patrimoniale et fréquentation.
 - Septembre (date à définir) : Valorisation nourricière.
- 1 temps de rencontre élargi aux maraîchers, habitants, riverains :
 - En septembre (date à définir).

Octobre : 2ème série d'ateliers

- Objectifs généraux = Clarifier les orientations communes et faire émerger des propositions.
- 3 ateliers de co-construction :
 - Les thématiques des ateliers seront précisées en fonction de ce qui aura émergé de la 1ère série d'atelier.

Fin octobre - novembre : groupes de travail techniques

- Objectifs généraux = approfondir les propositions et clarifier les modalités de mise en œuvre.
- Nombres et modalités à ajuster en fonction de ce qui aura émergé.

Décembre : restitution

Restitution des conclusions aux participants et de la feuille de route, des suites à donner.